LYCÉE
JEAN-PIERRE TIMBAUD
BRÉTIGNY

4 rue Henri Douard
91220 Brétigny sur Orge
Tél. : 01 60 85 50 00

CAHIER DES CHARGES – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

ACHAT DE MATERIELS PEDAGOGIQUES – BAC PRO TGT

I – REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

II - CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

Service Acheteur :
Lycée Jean Pierre Timbaud
4 rue Henri Douard
91220 Brétigny sur Orge

Lieu de réalisation de la prestation :
Lycée Jean Pierre Timbaud
4 rue Henri Douard
91220 Brétigny sur Orge

Pouvoir Adjudicateur : M. Philippe Pichard, Ordonnateur
Comptable Assignataire : M. Nicolas Chambrial, Agent Comptable

I – REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

ARTICLE 1 : PROCEDURE

Le présent marché est un marché à procédure adaptée.
Personne responsable du marché : M. François Herrault.
Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation
- le cahier des clauses particulières

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site de l'AJI France

ARTICLE 2 : OBJET ET CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Fourniture et livraison de matériels pédagogiques pour Bac Pro TGT

Le détail des prestations demandées est porté sur le cahier des clauses particulières.

Le marché est composé de 2 lots :

Lot n° 1 : 10 Station totales géomètre Topographe
Lot n° 2 : 10 Niveau optiques de chantier avec trépied alu et mire alu 4m

Les fournisseurs peuvent indifféremment soumissionner pour l'un et/ou l'autre des 2 lots.

Le lycée, à l'examen des offres proposées, se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation.

ARTICLE 3 : DUREE, DELAI ET CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

La prestation devra être intégralement achevée dans un délai de 1 mois à compter de la date de notification de la commande.

Le matériel sera livré dans les locaux de l'établissement ;

Transport jusqu'au lieu de livraison : le conditionnement, le chargement, l'arrimage et le déchargement sont effectués sous la responsabilité du fournisseur.

Documents à fournir : le fournisseur s'engage à remettre, à la livraison, toute documentation, rédigée en langue française, nécessaire à l'utilisation et à l'entretien courant du matériel (sous formats papier et numérique). Si une notice n'existe pas en langue française, le candidat l'indiquera clairement dans son offre en précisant le matériel concerné et fournira un certificat sur l'honneur précisant qu'aucune notice n'existe en langue française.

ARTICLE 4 : PRIX ET REGLEMENT

Le candidat présentera son offre à prix fermes en EUROS et non révisables pour la durée prévue de la consultation, avec application de la TVA selon la réglementation en vigueur et comprenant, a minima, l'ensemble des prestations demandées.

Les prix sont réputés comprendre toutes les taxes fiscales et parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison et d'installation, les frais divers et le cas échéant les frais de vérification de conformité.

Aucun frais supplémentaires (frais de facturation, frais de dossier, frais de port, écotaxe, etc…) ne seront acceptés et le candidat ne pourra par conséquent, à aucun moment les faire valoir.

Le règlement sera effectué par virement administratif, sur présentation par le candidat, après la complète réalisation de la prestation, d'une facture en trois exemplaires, détaillée par lot, accompagnée d'un RIB, et adressée au Lycée Jean Pierre Timbaud de Brétigny sur Orge.

La facture portera outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du prestataire
- N° SIRET et Code APE du prestataire
- N° de son compte bancaire ou postal
- Date de facturation
- Détail du matériel livré
- Montant hors TVA
- Taux et montant de TVA
- Montant total TTC

ARTICLE 5 : CLAUSES TECHNIQUES

Les dispositions techniques figurent dans le Cahier des Clauses Particulières.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le titulaire du marché assume la direction et la responsabilité de l'exécution de la prestation. En conséquence, il est seul responsable des dommages que son exécution pourrait causer directement ou indirectement à son personnel ou à tout tiers, à ses biens ou à ceux de l'établissement ou de toute autre personne physique ou morale.

ARTICLE 7 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du Lycée Jean Pierre Timbaud. Le règlement sera effectué par mandat du Trésor selon les délais et conditions réglementaires.

ARTICLE 8 : DATE LIMITE DE DEPOT ET MODALITES

Les offres devront être parvenues par voie dématérialisée via la plateforme AJI, au plus tard le 1er mars 2021 (12h00).

Tous les documents seront signés par une personne dont les nom, prénom et qualité seront clairement identifiés, et qui sera dûment habilitée à engager le soumissionnaire.

ARTICLE 9 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 10 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES MATERIELS SOUHAITES

Les caractéristiques techniques du matériel souhaité sont précisées dans le Cahier des Clauses Particulières.

VARIANTES TECHNIQUES : Le candidat est autorisé à présenter UNE variante, dès lors qu'il aura effectué une proposition en solution de base. La variante sera OBLIGATOIREMENT accompagnée d'un commentaire clair et précis explicitant la valeur technique de la solution proposée par rapport à la solution de base et aux besoins de l'utilisateur.

ARTICLE 11 : GARANTIE ET SERVICE APRES VENTE :

Le candidat devra clairement expliciter la durée de garantie qu'il propose et les modalités de sa mise en œuvre, et faire valoir les conditions de service après-vente qu'il est en mesure de mettre en œuvre et ses capacités à l'assurer.

ARTICLE 12 : PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant :

- l'acte d'engagement ATTRI1 dûment complété et signé par le représentant qualifié de l'entreprise, accompagné d'un bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),

- formulaire DC1 : lettre de candidature (le formulaire DC1 est librement téléchargeable sur le site du ministère de l'économie et des finances),

- formulaire DC2 : déclaration du candidat (le formulaire DC2 est librement téléchargeable sur le site du ministère de l'économie et des finances),

- le cahier des clauses particulières **signé**,

- un mémoire technique comprenant :
  - une documentation présentant visuellement les matériels proposés et l'ensemble des caractéristiques techniques afférentes,
  - le (ou les) certificat(s) de conformité aux normes CE,
  - un descriptif des conditions de garantie et de l'organisation du service après-vente,

- une attestation d'assurance en cours de validité garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour les dommages matériels et corporels.

ARTICLE 13 : CRITERES DE JUGEMENT

Le Lycée Jean Pierre Timbaud choisit librement l'offre qu'il juge la plus intéressante, selon les critères de pondération suivants :

- 50% : prix
  Décomposition clair du prix
- 40% : Qualité du matériel
  Respect des caractéristiques techniques listées
  Documents et informations techniques transmis par les candidats
  Appréciation qualitative du matériel (fiabilité, robustesse, simplicité d'utilisation, ergonomie) en adéquation avec la formation Bac Pro Aéronautique option Structure.
- 10% : Garantie et qualité de la maintenance et des services associés
  Durée de la garantie
  Appréciation qualitative de la maintenance (délai, coût, …) et des services associés (prêts, …)

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

IV - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de Monsieur Herrault François, DDFPT du Lycée (Téléphone : 01 60 85 50 66, courriel : francois.herrault@ac-versailles.fr).

Le chef d'établissement,
Personne Responsable de la Consultation,

P. Pichard

II - CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

ARTICLE 1 : OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de matériels pédagogiques topographiques au lycée Jean Pierre Timbaud de Brétigny sur Orge. Il est expressément stipulé que les descriptions et indications n'ont pas un caractère limitatif et que le titulaire peut proposer un matériel de performance et de technicité supérieures dans le respect des caractéristiques demandées.

Le marché comprend 2 lots :
Lot n° 1 : 10 Station totales géomètre Topographe
Lot n° 2 : 10 Niveau optiques de chantier avec trépied alu et mire alu 4m

INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

L'installation du matériel sera réalisée à l'emplacement défini par le lycée.

DOCUMENTATION ET PRISE EN MAIN

La documentation commerciale et technique et le mode d'emploi doivent être fournis en français sous format papier et sous format numérique (Rappel : si une notice n'existe pas en langue française, le candidat l'indiquera clairement dans son offre en précisant le matériel concerné et fournira un certificat sur l'honneur précisant qu'aucune notice n'existe en langue française).

NORMES - DIRECTIVES - CONFORMITE

Les matériels fournis doivent être conformes aux directives, décrets et normes françaises ou équivalentes en vigueur avec marquage « communauté européenne » et aux normes françaises en vigueur relatives aux rayonnements électromagnétiques et pour un usage en milieu scolaire.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES DU MATERIEL

L'objectif est de travailler sur des relevés de données topographiques en voie Professionnelle. Les besoins détaillés ci-dessous devront être satisfaits par du matériel neuf et certifié CE.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DEMANDEES DU MATERIEL

Lot n° 1 : 10 Station totales géomètre Topographe

Caractéristiques/performances :
- Lever traditionnel au tachéomètre avec prisme
- Précision angulaire : quelques dmgr.
- Précision dist. : 2mm + 2ppm avec et sans réflecteur
- Logiciel associé

Accessoires au minimum :
- 1 batterie interne + 1 de secours
- 1 chargeur
- 1 trépied
- 1 prisme + canne
- Embase géomètre permettant centrage sur point
- Valise de transport

Lot n° 2 : 10 Niveau optiques de chantier avec trépied alu et mire alu 4m

Caractéristiques/performances :

- Précision dist. : 2mm + 2ppm avec et sans réflecteur

Accessoires au minimum :

- 1 trépied
- 1 mire alu
- Valise de transport

ARTICLE 3 : GARANTIE

Le délai de garantie du matériel est fixé à compter du jour de la livraison de celui-ci. Elle comprend notamment :
- Une garantie pièces et main d'œuvre devra être proposée par le fournisseur sur le matériel. Cette garantie devra être de 1 an minimum. Une garantie de 2 ans, lorsque celle-ci est possible, bonifiera la valeur de la proposition.

Les propositions devront indiquer les durées de garantie de chacun des matériels.

ARTICLE 4 : DATE ET MISE EN PLACE DU MATERIEL

Livraison : avril-mai 2021 (date à définir). Seul le lycée pourra décider d'anticiper ou retarder cette échéance. La date sera fixée en accord avec le DDFPT, monsieur Herrault.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Société :

Adresse :

S.I.R.E.T :

Représenté par M.

A…………………………………………………………………………………, le …………………………………………………………

Cachet et signature du candidat :

Partie réservée à l'acheteur

Est accepté le présent marché pour un montant de ……………………………
Correspondant aux lot(s) n° : ………………………………………………

A ………………………………………………………………………, le……………………………………

Le chef d'établissement,
Personne Responsable de la Consultation,
P.Pichard